

Pramont, un projet vitrine

pour la 3^e correction du Rhône

*Article publié dans le numéro de juin 2008 de C'EST-À-DIRE,
la newsletter de Sierre-Région*

Dans le secteur de Pramont, le Rhône va prendre ses aises et mordre sur un territoire que se partagent déjà de nombreux utilisateurs. Attention à la cohabitation! Le projet territorial de Pramont élaboré par la COREPIL (Commission régionale de pilotage du projet ma plaine) résout le défi en esquissant une solution qui devrait profiter aux uns et aux autres.

A Pramont, le réaménagement du Rhône prévoit un élargissement ponctuel majeur, avec un lit et des berges sécurisés et rendus à la nature. La COREPIL a su en tirer parti, y caler un projet d'organisation spatiale attractif sur le plan socio-économique avec, en particulier, un produit nature et touristique fort. Dans ce secteur, la coordination entre le projet de 3^e correction du Rhône et le CDP régional apparaît comme exemplaire et prometteuse quoique des réglages soient encore à faire.

Le projet territorial de Pramont, élaboré avec l'appui d'un bureau d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Alpa), a abouti à un concept d'organisation spatiale à l'échelle 1:10'000, validé à la fin mai par les membres de la COREPIL. Il devra encore être approuvé par les communes et plus particulièrement la commune de Sierre où se situe la très grande partie du territoire concerné.

De nombreux intérêts en jeu

Ce projet territorial se base sur un diagnostic qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de conflits à résoudre: conflits entre l'élargissement du Rhône d'une part et le manège, la zone agricole, la zone de bungalows résidentielle du Robinson, la zone sportive, le pénitencier, le club de modélisme, etc., de l'autre; conflits également entre ces différents intérêts locaux eux-mêmes et d'autres encore.

Tous les acteurs du secteur ont été contactés et rencontrés. De nombreuses attentes se sont exprimées. Le projet territorial de Pramont est le résultat de cette démarche. En voici les points forts:

- **Zone résidentielle Robinson et campings.** Il s'agit de développer un pôle loisirs et tourisme fort où cohabitent un habitat permanent, un camping intensif pour les touristes saisonniers et un camping écologique à créer sur le versant sud de la nouvelle digue du Rhône. Dans cette zone, maintien et valorisation possible des activités sportives existantes, tennis et tir à l'arc. Pour atteindre les objectifs prévus dans ce secteur, il faudra notamment procéder à une modification partielle de zone et organiser un concours d'architecture ou commande d'avant-projets en vue de l'établissement d'un Plan d'Aménagement Détaillé du secteur.
- **Le manège.** A ce stade, on ne sait pas encore si l'élargissement du Rhône nécessitera un déménagement. Dans ce cas, l'escale sportive d'Ecozia-Bozon serait indiquée pour accueillir le manège. Des chemins de randonnée équestre sont prévus le long du Rhône, à l'intérieur de l'élargissement.
- **Le tourisme pédestre.** Le réseau pédestre existant est maintenu, amélioré et complété par un nouveau cheminement sur le coteau.

- **Le modélisme.** L'élargissement du Rhône nécessite son déplacement. La colline à l'est du secteur (décharge communale) offrirait une alternative répondant aux exigences du club. Pour ce faire, une mise à l'enquête du secteur de la colline serait nécessaire.
- **L'agriculture.** Dans le secteur de Pramont, l'emprise des aménagements du Rhône sur les terres agricoles sera importante. La sauvegarde des surfaces de culture intensive, le maintien et la valorisation d'un cœur agricole fort constituent un des défis du CDP sierrois (Concept de développement de la plaine) et donc du projet territorial de Pramont. Une étude d'opportunité d'AFI (améliorations foncières intégrales) est en cours pour préciser les besoins de ce secteur, évaluer les synergies possibles avec d'autres activités, établir les valeurs d'échange entre groupes d'intérêt et coordonner les instruments de mise en œuvre (AFI, remembrements urbains, plans d'affectation de zone).
- **Les établissements pénitentiaires.** Le projet leur confère l'unité territoriale indispensable sur le plan sécuritaire. Ils ne seraient plus traversés par aucune activité externe. L'exploitation agricole devrait bénéficier des AFI de manière à améliorer la rentabilité des surfaces. Des échanges de terrain, des modifications partielles de zone ainsi que le déplacement de la Rêche seront nécessaires.
- **Zone d'habitat et zone industrielle.** Le projet prévoit de développer la zone d'habitat sous Chalais et de réduire la zone industrielle et artisanale à l'est de Réchy au profit de l'agriculture). La zone industrielle de Chablé-Etreys sur Grône où se trouve le centre intercommunal de collecte des déchets serait agrandie pour devenir une zone artisanale et intercommunale.
- **Aménagement du territoire.** Le projet territorial de Pramont permet de clarifier l'ensemble des zones qu'elles soient à bâtir, à vocation pénitentiaire, agricole, artisanale et industrielle, de manière à optimiser les ressources territoriales.

Faudra-t-il patienter jusqu'en 2030?

En résumé, le projet territorial de Pramont propose une vision à moyen et long terme d'organisation du territoire et constitue une excellente base pour réduire l'impact de la 3^e correction du Rhône sur cet espace agricole et pour assurer un renforcement cohérent des réseaux loisirs et nature. Pramont se profile ainsi comme un jalon important du réseau écologique cantonal et comme une halte détente-loisirs-nature entre Finges et Pouta Fontana. L'élargissement de Pramont est actuellement prévu à l'horizon 2030. En tant que modèle de revitalisation écologique au bénéfice de la population, il pourrait devenir une vitrine de la région de Sierre et de la 3^e correction du Rhône et constituer une alternative à la «RN verte» toujours en attente de réalisation. Y aurait-il ainsi de quoi avancer la date du chantier, comme le souhaitent les acteurs et partenaires de la COREPIL? Réponse du projet Rhône: *«Différents éléments entrent en ligne de compte qui peuvent influencer sur le calendrier prévu: les disponibilités financières, l'éventualité de projets de plus grande priorité bloqués par d'éventuelles oppositions, mais également la volonté régionale exprimée dans les retours de consultation. Et, bien sûr, pour se réaliser rapidement, ce projet territorial devra remporter une forte adhésion de tous les partenaires locaux concernés.»*